

Extrait du registre
des délibérations du bureau de la communauté de communes
séance du 31/05/2010

Date de la convocation:

20/05/2010

Date d'affichage:

L' an 2010 et le 31 Mai à 19 heures, le bureau du conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, Président.

Nombres de membres:

Afférents au bureau du conseil

communautaire : 24

En exercice : 20

Votants : 20

Présents : Tous les délégués sauf :

Excusé(s) : MM : ATZENHOFFER Alphonse, FUCHS Thierry, MARTIN Etienne, MEYER-KUHN Charles

Secrétaire de séance :

Mme CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille.

Réf : 029.2010B

A l'unanimité

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Non

029.2010B : Subventions OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat).

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération du conseil communautaire n°044.2008 du 7 avril 2008 « gestion intercommunale : délégations du conseil communautaire au bureau »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°118.2008 du 22 septembre 2008 : « fonctionnement interne : délégation de compétence du conseil communautaire au bureau »,

Vu la délibération n° 008/2006 du conseil communautaire de la communauté de commune de la vallée de la Sauer du 20 février 2006 approuvant les objectifs de réalisation de l'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) tels que définis par l'étude pré-opérationnelle conduite sur le territoire de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu le dispositif d'OPAH,

Vu la délibération n°059/2008 du conseil communautaire de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn du 09 juin 2008 déléguant au bureau la fixation du montant et le versement des aides « OPAH » aux particuliers, sur avis de la commission d'attribution des aides,

Considérant les dossiers de demande de subvention établis par le bureau d'étude C.E.R.V.E.A.U., dans le cadre de sa mission de suivi-animation de l'OPAH, au vu des fiches de calcul au paiement de l'ANAH,

Considérant l'avis de la sous-commission d'attribution des aides réunie le 29 avril 2010,

Entendu l'exposé du vice président M. Rutsch,

le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

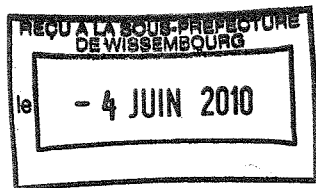
d'accorder les aides comme suit pour les propriétaires occupants :

650 € (réhabilitation logement, 5% de l'assiette subventionnable arrêté à 13 000,00 €) à Madame Henriette BURGER, Merckwiller - Pechelbronn.

549 € (réhabilitation logement, 5% de l'assiette subventionnable arrêté à 10 975,65 €) à Monsieur Muhamet SYLEJMANI, Lembach.

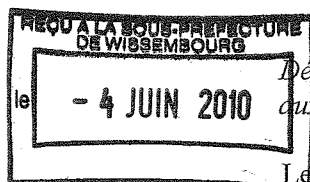
Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Pour copie conforme:

DURRENBACH, le 01/06/2010



*Délibération exécutoire de plein droit conformément
aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982*

Le Président,
Jean-Marie HAAS

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a trailing flourish.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS PREFECTURE DE
WISSEMBOURG le 04/06/2010
et publication ou notification du



